



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-neuvième session**

Genève, 9 et 10 novembre 2023

**Rapport du CEFACT-ONU sur les travaux
de sa vingt-neuvième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-neuvième session plénière en présentiel, à Genève, les 9 et 10 novembre 2023. La session était présidée par Sue Probert (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Présidente du CEFACT-ONU.

2. Les pays ci-après étaient représentés : Allemagne, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Maroc, Ouzbékistan, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne étaient également présents.

3. Des représentants des organisations internationales ci-après ont participé à la session : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que la Division des transports durables, la Division de l'énergie durable et la Division de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Des représentants des organisations non gouvernementales et des organisations admises en qualité d'observateurs ci-après ont également participé à la session : Global Standards 1 (GS1) et le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT).

4. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a ouvert la session et s'est félicité de la participation en présentiel de tous les représentants. Il a souligné l'importance croissante des travaux du CEFACT-ONU et constaté que les États Membres de l'ONU participaient de plus en plus à l'élaboration des recommandations, des normes et des outils visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques. Relevant les nombreuses difficultés qui perturbaient le commerce mondial, il a souligné que le CEFACT-ONU, en sa qualité de plateforme multilatérale établie de longue date, jouait un rôle central dans la création de biens publics, la facilitation du commerce et la conception de solutions durables. Il a en outre insisté sur l'importance qu'il y avait à mettre à jour et à promouvoir les normes phares du CEFACT-ONU, au regard de l'intérêt que celles-ci présentaient pour les thèmes transversaux prioritaires qui étaient ressortis des récentes sessions de la CEE, à savoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et les transformations numérique et verte au service du développement durable. Les outils et les normes du CEFACT-ONU



avaient grandement contribué à l'élaboration des mesures prises pour s'attaquer à des questions de premier plan telles que la réduction de l'empreinte carbone, le renforcement de la transparence des chaînes d'approvisionnement et l'amélioration de la connectivité multimodale. Le Secrétaire exécutif adjoint a engagé les États Membres de l'ONU à s'approprier davantage les produits du CEFACT-ONU, qui étaient élaborés par des experts des secteurs privé et public, et dit qu'il espérait que la communauté d'experts du CEFACT-ONU gagne toujours plus en diversité, notamment sur le plan géographique.

5. Le Représentant permanent du Kirghizistan a prononcé des remarques liminaires. Il a fait part de la ferme volonté de son pays de renforcer les mécanismes nationaux de facilitation du commerce et d'assurer la bonne application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (AFE). Conscient des difficultés auxquelles se heurtaient le commerce et la logistique au niveau mondial et du fait que le commerce transfrontières reposait encore beaucoup sur les transactions sur papier, il a souligné combien il importait d'exploiter les possibilités offertes par les solutions numériques pour faciliter le commerce transfrontières. Il s'est félicité des recommandations, des documents d'orientation et des normes sur le passage au numérique, l'échange de données et l'interopérabilité élaborés par le CEFACT-ONU, qui aidaient les États membres de la CEE à créer un écosystème numérique et à le renforcer grâce à des collaborations multilatérales et à la reconnaissance mutuelle des solutions numériques. Il a dit que le Kirghizistan souhaitait vivement collaborer avec la CEE et le CEFACT-ONU à l'organisation d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, en particulier de formations visant à accroître l'adoption, l'utilisation et la visibilité des produits du CEFACT-ONU.

6. La Présidente du CEFACT-ONU a remercié les représentants, qui étaient venus du monde entier pour participer en personne à la session. Elle a également remercié les États Membres de l'ONU qui contribuaient aux travaux menés par le CEFACT-ONU et qui utilisaient ses produits. Elle a souligné qu'il était important de mettre à jour les normes du CEFACT-ONU et a exhorté les membres du CEFACT-ONU à mobiliser davantage de ressources (y compris des ressources extrabudgétaires) et d'experts bénévoles pour prêter main-forte au secrétariat de la CEE. Il fallait continuer de renforcer les liens avec les organisations partenaires clés telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La Présidente a souligné l'importance de la procédure d'élection des vice-présidents et des rapporteurs régionaux, qui se déroulerait au cours de la session plénière faisant l'objet du présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

7. Le secrétariat de la CEE a informé la Plénière du fait que le projet d'ordre du jour publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/1 avait été modifié, et il a présenté le projet d'ordre du jour révisé publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/1/Rev.1.

8. Les changements consistaient principalement en l'ajout, au titre du point 6 b), des modèles de données de référence, et en la modification, aux points 6 c) i) et ii) des titres des documents publiés en anglais seulement. Les participants à la session n'ont proposé aucune autre modification.

Décision 23-01 de la Plénière : La Plénière a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/1/Rev.1).

III. Élection (point 2 de l'ordre du jour)

9. La Présidente du CEFACT-ONU a annoncé que de nouveaux membres du Bureau allaient être élus et a invité les États Membres de l'ONU concernés à présenter les candidats. Le secrétariat de la CEE avait reçu un total de six candidatures à la vice-présidence (Australie, Azerbaïdjan, Canada, France, Italie et Kirghizistan) et trois candidatures aux postes de rapporteurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine. Deux des Vice-Présidents actuels (France et Italie) étaient candidates à leur réélection pour un second mandat. Les quatre autres candidats à la vice-présidence se présentaient pour la première fois.

Le Rapporteur régional pour l'Asie et le Pacifique était candidat à sa réélection pour un second mandat, et les deux autres candidats à ce poste se présentaient pour la première fois.

10. Les représentants des délégations de l'Australie, du Canada, de l'Italie et du Kirghizistan ont présenté les candidatures et les profils de leurs candidats en personne, tandis que les représentants des délégations de l'Azerbaïdjan et de la France l'ont fait par écrit, par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE. Tous les Vice-Présidents ont été élus par acclamation.

Décision 23-02 de la Plénière : Constatant avec satisfaction que les secteurs privé et public étaient représentés de manière équilibrée au sein du Bureau du CEFACT-ONU, la Plénière a élu par acclamation les six candidats qui s'étaient présentés à la vice-présidence pour la période 2023-2026 :

- Steve Capell (Australie), représentant le secteur privé ;
- Aliakbar Heydarov (Azerbaïdjan), représentant le secteur public ;
- Nancy Norris (Canada), représentant le secteur public ;
- Hanane Becha (France), représentant le secteur privé ;
- Liliana Fratini Passi (Italie), représentant le secteur privé ;
- Nurbek Maksutov (Kirghizistan), représentant le secteur public.

11. Le représentant des États-Unis a félicité les membres du Bureau du CEFACT-ONU pour leur élection et a salué la diversité dans la composition du nouveau Bureau. Il a également remercié l'actuelle Présidente du CEFACT-ONU d'avoir dirigé avec brio les importants travaux du CEFACT-ONU au fil des ans malgré l'extraordinaire complexité des activités menées par le Centre. Afin de parvenir à un juste équilibre entre les intérêts du secteur public et ceux du secteur privé au sein du Bureau, il a proposé de manière informelle que les États Membres de l'ONU envisagent d'élire à la présidence un représentant du secteur public à la prochaine session plénière, qui se tiendrait en 2024. Il a également proposé de continuer à débattre des avantages qu'il y aurait à modifier le Règlement intérieur du CEFACT-ONU, notamment en ce qui concernait la composition de son Bureau, afin de réformer et d'améliorer son fonctionnement.

12. Le représentant de la Fédération de Russie a exprimé sa profonde reconnaissance aux membres sortants du Bureau pour le travail qu'ils avaient accompli. Il espérait que ces membres, forts de leur riche expérience, continueraient à contribuer aux activités du CEFACT-ONU. Il a remercié le Vice-Président sortant, Aleksei Bondarenko, de s'être acquitté de ses fonctions et a souhaité qu'il continue de collaborer avec le CEFACT-ONU. Il a salué la composition équilibrée du nouveau Bureau et trouvé bon que le secteur public soit représenté, en particulier celui de pays de programme tels que l'Azerbaïdjan et le Kirghizistan. Il a engagé le CEFACT-ONU à poursuivre dans cette dynamique.

13. Le (la) représentant(e) du Royaume-Uni a remercié la Présidente, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE et le Représentant permanent du Kirghizistan pour leurs remarques liminaires. L'intervenant(e) a salué le dévouement des nouveaux Vice-Présidents et des Vice-Présidents reconduits pour un mandat ainsi que des candidats aux postes de membres du Bureau présentés par les États Membres. Il (elle) a souligné que le CEFACT-ONU comptait sur les compétences des volontaires et insisté sur l'importance que revêtait la collaboration entre les secteurs public et privé au niveau mondial. Il (elle) a accueilli favorablement la proposition des États-Unis visant à entamer un débat sur le renforcement du CEFACT-ONU et sur les moyens d'améliorer l'efficacité et la pérennité de ses travaux, notamment pour ce qui est de faciliter le commerce transfrontières sans papier.

14. Les Vice-Présidents élus ont remercié leurs délégations d'avoir soutenu leur candidature et ont convenu que le CEFACT-ONU et ses travaux avaient des retombées aux niveaux régional et mondial. Ils se sont félicités de la possibilité qui leur avait été donnée de servir en tant que Vice-Présidents du Bureau et se sont dits fermement résolus à améliorer les travaux actuellement menés et à poursuivre la coopération avec les partenaires. Ils ont dit vouloir étendre les travaux du CEFACT-ONU à de nouveaux domaines d'activité. Enfin, ils

ont remercié les membres sortants du Bureau pour leur dévouement et leurs contributions pendant la durée de leur mandat.

15. Les élections des rapporteurs régionaux pour la période 2023-2025 ont été annoncées. Le secrétariat de la CEE avait reçu trois candidatures (Brésil, Japon et Sénégal) aux postes de rapporteurs pour les régions de l'Amérique latine, de l'Asie et du Pacifique et de l'Afrique. Les candidats nommés à ces postes seraient chargés de promouvoir les activités du CEFACT-ONU et de renforcer l'appui fourni par les experts dans les régions qu'ils représentaient. Tous les rapporteurs régionaux ont été élus par acclamation.

Décision 23-03 de la Plénière : Constatant avec satisfaction que parmi les candidats, l'équilibre entre les zones géographiques était respecté et soulignant que les rapporteurs régionaux jouaient un rôle important dans la promotion des activités du CEFACT-ONU dans les régions qu'ils représentaient, la Plénière a élu par acclamation les représentants ci-après pour la période 2023-2025 :

- Hisanao Sugamata, en tant que Rapporteur régional pour l'Asie et le Pacifique ;
- Nogaye Toure Diagne, en tant que Rapporteuse régionale pour l'Afrique ;
- Eduardo Leite, en tant que Rapporteur régional pour l'Amérique latine.

IV. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-huitième session (point 3 de l'ordre du jour)

16. Le secrétariat de la CEE a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/3, portant sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-huitième session. Dans ce document, il décrivait l'appui qu'il avait apporté au CEFACT-ONU et faisait le point sur les activités menées dans le domaine de la normalisation, du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de la coopération pour répondre aux nouveaux besoins en matière de facilitation du commerce durable et numérique et pour réaliser les objectifs stratégiques intersectoriels de la CEE. Il y soulignait en particulier l'appui qu'il avait apporté :

- À l'élaboration de normes et de règles du CEFACT-ONU portant sur les thèmes des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE. Les efforts déployés avaient aussi soutenu l'action face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment grâce à la dématérialisation. On pouvait citer à titre d'exemple : la recommandation n° 48 sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce ; la publication annuelle de normes phares applicables au commerce électronique pour la facilitation du commerce et des transports ; les progrès réalisés dans l'élaboration de recommandations et de lignes directrices relatives au suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et à la publication d'informations à ce sujet, ainsi qu'à la traçabilité de la performance des produits relatifs à ces questions le long des chaînes de valeur internationales ;
- Aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées à l'intention des pays de programme de la CEE, notamment en coopération avec d'autres entités des Nations Unies telles que le Centre du commerce international (ITC), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres commissions régionales de l'ONU. Il s'agissait notamment du soutien apporté à la réalisation de la cinquième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable et à l'application de l'AFE de l'OMC dans les pays de programme de la CEE ;
- Aux activités intersectorielles, notamment en contribuant aux débats du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et en coopérant avec le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, ainsi qu'avec la Division des transports durables, la Division de l'énergie durable et la Division de l'environnement de la CEE ;

- À la collaboration avec un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations internationales de normalisation telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), le GS1 et l'Union postale universelle (UPU) ;
- À la collaboration avec des organismes régionaux tels que la Direction générale de l'environnement, la Direction générale de la mobilité et des transports, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, la Direction générale des services numériques, la Direction générale des partenariats internationaux et la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

17. Le Conseiller régional de la CEE a présenté un rapport (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/INF.1) détaillant les activités de renforcement des capacités et les projets de coopération technique qui contribuaient aux travaux normatifs menés par le secrétariat. Il a donné des exemples d'activités qui facilitaient le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les membres de la CEE, en particulier les 17 pays de programme. Il a appelé l'attention sur l'application de l'ensemble de normes du CEFACT-ONU pour la dématérialisation des échanges de données et de documents sur le transport multimodal et a présenté plusieurs projets pilotes visant, entre autres, à dématérialiser les données échangées le long des corridors de transport intermodal.

18. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a félicité les membres du Bureau qui venaient d'être élus. Elle a pris note des difficultés auxquelles se heurtait le secrétariat, notamment le manque de ressources, dans l'exécution du mandat du CEFACT-ONU. Elle a souligné qu'il fallait veiller à l'exécuter en fonction des priorités stratégiques et s'est engagée à continuer à travailler en étroite collaboration avec les États membres de la CEE pour fixer les priorités stratégiques, mobiliser des ressources et répondre aux demandes des pays.

19. Le représentant de l'Ukraine a remercié le secrétariat de la CEE, la Présidente du CEFACT-ONU et le Bureau pour leur précieuse contribution à la facilitation du commerce, notamment via l'élaboration, la mise à jour et l'application de normes en matière de commerce électronique, de spécifications techniques et de modèles de données de référence. Il a également remercié le Conseiller régional et la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique pour l'appui qu'ils continuaient d'apporter en faisant réaliser des travaux d'analyse, en menant des activités de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et en facilitant la coopération régionale. Il a mis l'accent sur les principaux produits du CEFACT-ONU, notamment les recommandations n^{os} 36, 37 et 38 de la CEE concernant la facilitation du commerce. Il a aussi souligné la pertinence des activités du CEFACT-ONU, notamment dans le contexte des conflits régionaux, et a insisté sur combien il était important de développer les couloirs commerciaux et de renforcer la coopération régionale.

20. Le représentant de la Fédération de Russie a salué l'action du CEFACT-ONU, le rapport détaillé sur les activités que celui-ci avait menées pendant la période considérée ainsi que le travail accompli par le Bureau, les experts et le secrétariat du CEFACT-ONU. Il a pris acte des progrès réalisés par le CEFACT-ONU dans la simplification des procédures et formalités du commerce international, notamment l'élaboration de la recommandation n^o 48 sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce, la mise au point de la méthode d'évaluation du guichet unique, l'actualisation de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU et la rédaction de nombreux documents de session de grande qualité portant sur un large éventail de questions relatives au commerce international, au transport, à la logistique, aux voyages, au tourisme et aux transformations verte et numérique. Il a salué la contribution du CEFACT-ONU à la soixante-dixième session de la CEE. Il a remercié le secrétariat d'avoir organisé les Forums du CEFACT-ONU tenus à Genève et à Bangkok au début de l'année et a réaffirmé que son pays était prêt à coopérer avec le CEFACT-ONU et à soutenir les activités que le Centre menait.

21. Dans une déclaration écrite transmise par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE, le représentant de l'Ouzbékistan a remercié la CEE d'avoir appuyé les efforts déployés par son pays pour étudier les possibilités offertes par les technologies de pointe telles que la chaîne de blocs en vue d'améliorer la transparence et faciliter les opérations commerciales. Il a dit que la CEE continuait d'aider l'Ouzbékistan à réaliser une étude analysant les politiques et les réglementations relatives à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs dans le pays. Un atelier multipartite avait été organisé à Tachkent en octobre 2023 pendant la Semaine internationale des idées novatrices (InnoWeek 2023), dans le cadre de la préparation conjointe de l'étude.

Décision 23-04 de la Plénière : La Plénière a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/3) et le rapport du Conseiller régional de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/INF.1). Elle a dit que le CEFACT-ONU contribuait de manière efficace à la dématérialisation des chaînes d'approvisionnement et aux thèmes transversaux prioritaires qui étaient ressortis des débats tenus aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE, à savoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et les transformations numérique et verte au service du développement durable. La Plénière a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-neuvième session pour la prochaine session plénière, en 2024, et a invité les donateurs et les partenaires de développement à aider le secrétariat à mobiliser des ressources.

V. Présentation des faits nouveaux par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

22. La Présidente a présenté le rapport du Bureau du CEFACT-ONU sur les faits nouveaux, qui donnait un aperçu des activités menées entre la vingt-huitième session plénière et août 2023 et rendait notamment compte des décisions prises par le Bureau, des principaux travaux de promotion réalisés et des activités de projet exécutées au titre de chaque volet du programme (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/4). Le rapport mettait en exergue les éléments suivants :

- Les dix conférences téléphoniques ordinaires du Bureau, consacrées à l'élaboration de projets et à l'examen de points de procédure ;
- Les 62 décisions prises par le Bureau, lesquelles étaient énumérées à l'annexe I ;
- Les 68 manifestations où le CEFACT-ONU avait été représenté, lesquelles étaient énumérées à l'annexe II ;
- Les 37 projets qui avaient été menés ou proposés pendant cette période, lesquels étaient énumérés à l'annexe III ;
- Les 1 623 experts enregistrés auprès du CEFACT-ONU.

23. La Présidente a invité les Vice-Présidents sortants à présenter brièvement les travaux actuellement menés au titre des volets du programme dont ils avaient la charge, en faisant le point sur les projets en cours et en donnant un aperçu des produits à venir. Elle a rendu compte des résultats des quarantième et quarante et unième Forums du CEFACT-ONU, qui s'étaient tenus respectivement à Genève et à Bangkok, et a annoncé les dates auxquelles il était prévu de tenir les quarante-deuxième et quarante-troisième Forums, en 2024. Ces forums visant à faciliter la mise en relation de participants seraient, comme toujours, l'occasion pour les experts de faire le point sur leurs activités et de faire avancer les projets. La Présidente a invité les États Membres désireux de contribuer aux préparatifs de ces manifestations à prendre contact avec le secrétariat.

24. La Présidente a remercié tous les membres sortants du Bureau pour les conseils qu'ils avaient prodigués et le travail remarquable qu'ils avaient accompli avec dévouement au cours des trois dernières années.

Décision 23-05 de la Plénière : La Plénière a remercié les membres sortants du Bureau du CEFACT-ONU pour le travail qu'ils avaient accompli et les conseils qu'ils avaient prodigués. Elle a pris note du rapport du Bureau du CEFACT-ONU sur les faits nouveaux

(ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/4) et a demandé au Bureau de présenter son prochain rapport à la session plénière en 2024.

VI. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

25. Le Rapporteur régional pour l'Afrique subsaharienne a présenté son rapport (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/5) et le Rapporteur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le sien (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/6).

26. Le rapport sur l'Afrique subsaharienne mettait en avant les initiatives et les manifestations régionales menées en Afrique, notamment celles qui appuyaient le projet de certificat électronique d'origine préférentielle, la mise en place d'un guichet unique, l'application en Afrique de la recommandation n° 34 de la CEE sur la simplification et la normalisation des données pour le commerce international, ainsi que les activités et les réunions organisées, notamment celles où les produits du CEFACT-ONU avaient été examinés et mis en application.

Décision 23-06 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Afrique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/5) et du rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie et le Pacifique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/6) et a demandé aux rapporteurs régionaux de présenter leur prochain rapport à la session plénière en 2024.

VII. Recommandations, normes et produits de promotion de l'application (point 6 de l'ordre du jour)

A. Recommandations

27. Le secrétariat de la CEE a présenté l'édition 2023 du Résumé des recommandations de la CEE concernant la facilitation du commerce (ECE/TRADE/475), dans lequel il faisait le point sur la situation concernant les recommandations adoptées par la Plénière du CEFACT-ONU depuis l'édition précédente, qui datait de 2019. Cette nouvelle édition comprenait des informations sur les recommandations suivantes : la recommandation n° 44 sur les mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe, la recommandation n° 45 sur les normes minimales pour les agents et courtiers maritimes, la recommandation n° 46 sur l'amélioration de la traçabilité et de la transparence des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, la recommandation n° 47 sur les mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique, la recommandation n° 48 sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce, ainsi que la version actualisée de la recommandation n° 2, sur la révision de la formule-cadre de la CEE concernant les informations sémantiques et codes dans l'échange de données commerciales.

28. En outre, le secrétariat de la CEE a présenté la recommandation n° 48 sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/7), soumise à la Plénière pour approbation. S'appuyant sur la recommandation n° 4 de la CEE et tenant compte des obstacles à la participation active du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce, les auteurs de la recommandation n° 48 de la CEE offraient des conseils pratiques sur la création d'un environnement fiable et efficace permettant le dialogue public-privé au sein de ces organismes.

29. La représentante de l'OMC, qui avait dirigé l'équipe de rédaction lorsqu'elle était coordinatrice du domaine au sein du CEFACT-ONU, a présenté les points clefs de la nouvelle recommandation, qui avait été élaborée avec la participation de membres d'organismes nationaux de facilitation du commerce et d'experts du Canada, de l'Équateur, des États-Unis, de Madagascar, du Nigéria, de la Norvège, du Rwanda et de la Türkiye. Le représentant de la CNUCED a ajouté que les activités de renforcement des capacités contribuaient pour

beaucoup à favoriser la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce.

30. La Présidente a félicité la cheffe de projet et son équipe pour leur investissement.

Décision 23-07 de la Plénière : La Plénière a approuvé la recommandation n° 48 de la CEE sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/7) et souligné que les activités de renforcement des capacités contribuaient pour beaucoup à favoriser la collaboration entre le secteur privé et le secteur public aux fins de la mise en place de réformes en matière de facilitation du commerce dans les États Membres de l'ONU.

B. Normes

31. La Présidente a annoncé que, depuis la dernière session plénière, et selon les procédures du CEFACT-ONU convenues, le secrétariat avait publié :

- Les versions 22B et 23A de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU ;
- Les versions 22B et 23A de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- Les versions D.22B et D.23A du répertoire EDIFACT-ONU ;
- Les versions 2022-1 et 2022-2 du Répertoire LOCODE-ONU ;
- Le vocabulaire Web JSON-LD du CEFACT-ONU ;
- Les modèles de données de référence du CEFACT-ONU ;
- Toutes les normes du CEFACT-ONU en matière de commerce électronique ;
- Tous les fichiers, schémas et spécifications OpenAPI relatifs au commerce électronique du CEFACT-ONU.

32. Le secrétariat a donné des exemples d'application des normes phares du CEFACT-ONU, en mettant l'accent sur celles qui étaient les plus utilisées, telles que le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), le Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (Protocole UN/FLUX) et les normes concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU). La Présidente a félicité les équipes d'experts techniques et d'experts en commerce électronique du CEFACT-ONU qui avaient élaboré et mis à jour toutes ces normes et spécifications techniques.

33. Le représentant des États-Unis a salué les travaux de mise à jour des normes réalisés par les experts du CEFACT-ONU, en particulier ceux qui visaient à régler les problèmes de cybersécurité touchant le LOCODE-ONU et à rendre plus conviviale l'interface utilisateur du Répertoire. Il a invité les États Membres de l'ONU à collaborer afin de trouver des solutions pour optimiser le LOCODE-ONU en le rendant durable, robuste et fonctionnel.

34. Le secrétariat de la CEE a fait le point sur les travaux qu'il avait menés pour résoudre les problèmes de cybersécurité du LOCODE-ONU et le rendre plus facile à utiliser. Il s'efforçait actuellement d'obtenir des fonds supplémentaires afin de faciliter la refonte du LOCODE-ONU, qui était une norme phare de la CEE, utilisée dans le monde entier par les principaux transporteurs et opérateurs logistiques.

35. Le représentant du GS1 a rendu compte de la collaboration du GS1 avec le CEFACT-ONU et a donné des exemples de normes relatives à l'échange de données dont l'adoption avait été un succès, comme l'EDIFACT-ONU. Il a souligné qu'une transformation numérique devait s'opérer dans le secteur privé et que l'accent devait être mis sur la durabilité et la circularité. Il a insisté sur l'intérêt qu'il y avait à utiliser les listes de codes du CEFACT-ONU, qui assuraient l'interopérabilité sémantique des différentes normes. Il a souligné que de plus en plus, les utilisateurs privilégiaient une approche fondée sur les

données plutôt que sur les documents, ce qui ouvrait de nouvelles perspectives pour le développement de solutions numériques.

Décision 23-08 de la Plénière : La Plénière a pris note des normes relatives à l'échange de données présentées par la Présidente et a demandé qu'elles continuent d'être mises à jour régulièrement. Elle a souligné qu'il était important que ces normes soient actualisées et que leur application soit promue aux niveaux mondial, régional et national.

C. Produits de promotion de l'application

1. Rapports et guides explicatifs

36. Les produits du domaine Guichet unique du CEFACT-ONU ci-après ont été présentés à la Plénière pour qu'il en soit pris note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/8, intitulé « Rapport sur les travaux du domaine Guichet unique – Méthode d'évaluation du guichet unique ». Dans ce document, le Bureau présentait des orientations et un outil d'évaluation de la mise en place d'un système de guichet unique qui pourraient être utiles à toute partie prenante qui souhaiterait améliorer sa pratique dans ce domaine. Il décrivait les éléments essentiels à prendre en compte dans le cadre d'une auto-évaluation, tels que l'analyse du fonctionnement et des indicateurs clefs du guichet unique, l'enquête de satisfaction auprès des utilisateurs et le recensement des points à améliorer.

Décision 23-09 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport sur les travaux du domaine Guichet unique consacré à la méthode d'évaluation du guichet unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/8), soulignant qu'il était important de mener des activités de renforcement des capacités pour faciliter la mise en place des guichets uniques dans les États Membres de l'ONU.

37. Les produits du domaine Facilitation des procédures et formalités du commerce international et du domaine Agroalimentaire ci-après ont été présentés à la Plénière pour qu'il en soit pris note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/10, intitulé « Rapport sur les travaux du domaine Facilitation des procédures et formalités du commerce international et du domaine Agroalimentaire sur la transmission des certificats numériques de conformité des produits ». Ce document portait sur la transmission des certificats de conformité des produits physiques commercialisés. Le Bureau y expliquait que les difficultés associées aux systèmes qui régissaient actuellement la transmission de certificats de conformité au sein des chaînes d'approvisionnement découlaient en grande partie de l'absence de mécanismes fiables permettant d'accéder aux certificats de conformité et d'établir des liens entre les certificats et le produit physique. Il y examinait une série d'idées sur les moyens d'établir des liens entre les certificats de conformité et le produit physique en utilisant les identifiants et la technologie existants.

Décision 23-10 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport sur les travaux du domaine Facilitation des procédures et formalités du commerce international et du domaine Agroalimentaire sur la transmission des certificats numériques de conformité des produits (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/10).

38. Les produits du domaine Voyages et tourisme du CEFACT-ONU ci-après ont été présentés à la Plénière pour qu'il en soit pris note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/9, intitulé « Rapport sur les travaux du domaine Voyage et tourisme – Application technique des normes commerciales du tourisme durable ». Ce document visait à donner aux pouvoirs publics des orientations sur la manière de promouvoir le tourisme durable en intégrant les travaux du CEFACT-ONU sur les programmes d'immersion. Destiné à établir des définitions et des lignes directrices concernant le tourisme durable, il jetait les bases possibles de futurs systèmes de certification ou de labellisation.

Décision 23-11 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport sur les travaux du domaine Voyage et tourisme consacré à l'application technique des normes commerciales du tourisme durable (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/9).

39. Les produits du domaine Gestion des données électroniques du CEFACT-ONU ci-après ont été présentés à la Plénière pour qu'il en soit pris note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/11, intitulé « Rapport sur les travaux du domaine Données électroniques – Transfert de documents conformes à la Loi type sur les documents transférables électroniques ». Le rapport portait sur un type particulier de document transférable électronique, correspondant au connaissance transférable. On y trouvait une explication des principales exigences établies dans la Loi type sur les documents transférables électroniques auxquelles un document électronique devait satisfaire pour être un document transférable électronique, de sorte qu'il conservait sa validité juridique même s'il était utilisé à l'étranger et qu'il avait les mêmes effets juridiques que le document en version papier. Le rapport donnait en outre des orientations sur la manière de respecter ces exigences dans la mise en œuvre de connaissances électroniques négociables au profit d'utilisateurs commerciaux.
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/12, intitulé « Rapport sur les travaux du domaine Données électroniques – L'intelligence artificielle dans la facilitation du commerce ». Dans ce rapport, le Bureau revenait sur la révolution technologique en cours, qui ouvrait de nouvelles perspectives quant aux effets potentiels des innovations et de l'utilisation de la technologie, tout en soulignant les difficultés et les risques à prendre en considération. Il y expliquait que l'intelligence artificielle faisait partie des principales technologies émergentes susceptibles de transformer l'économie mondiale et le commerce international dans tous les secteurs.

Décision 23-12 de la Plénière : La Plénière a pris note des rapports sur les travaux du domaine Données électroniques concernant le transfert de documents conformes à la Loi type sur les documents transférables électroniques (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/11) et concernant l'intelligence artificielle dans la facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/12).

40. Le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/13) a été présenté à la Plénière pour qu'il en soit pris note. Le secrétariat a brièvement présenté et officiellement lancé la version actualisée de la plateforme d'apprentissage en ligne du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (TFIG), qui était une ressource de référence majeure pour les fonctionnaires et les acteurs du commerce du monde entier. Disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe, cet outil de partage des connaissances en ligne avait pour but de mieux soutenir les pays dans leurs efforts visant à renforcer la transparence des règles et réglementations sur la facilitation des échanges, à rationaliser les processus de dédouanement et à harmoniser les exigences en matière de documentation commerciale, afin de faciliter et d'accélérer les transactions commerciales à travers les frontières. La représentante de l'OMC a demandé que le lien vers l'outil actualisé soit mis en ligne sur le site Web consacré au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges et que les travaux de mise à jour soient assurés par les deux organisations.

41. La Division des transports durables de la CEE a présenté la plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce (LearnITC). Cette plateforme, destinée au partage des connaissances, regroupait des cours de formation sur les instruments juridiques de l'ONU relatifs aux transports intérieurs ainsi que sur les principes, les recommandations et les normes en matière de facilitation du commerce. Elle proposait aussi d'autres outils pour aider les parties prenantes qui s'efforçaient de mettre en place des transports durables et une connectivité plus intelligente, ce qui pouvait être utile aux experts et aux partenaires du CEFACT-ONU. Un lien renvoyait directement au TFIG. Organisés en plusieurs catégories et disponibles en anglais, français et russe, les 11 cours portaient sur la facilitation du commerce et des transports et visaient à aider les parties prenantes nationales à élaborer des outils pour l'élaboration des politiques publiques.

42. Le CEFACT-ONU avait continué d'élaborer des guides explicatifs ayant pour objet de donner une description succincte et de haut niveau de son action dans les domaines techniques. Trois guides ont été présentés à la Plénière pour que celle-ci en prenne note :

- Le Guide explicatif sur la mise à jour du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/14). Ce guide donnait un aperçu du processus de gestion et de mise à jour du LOCODE-ONU et des avantages qu'il présentait, et mettait en avant la nécessité de procéder à une refonte du système, ce qui nécessitait des ressources supplémentaires ;
- Le Guide exécutif sur l'utilisation du vocabulaire Web JSON-LD du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/15). Ce guide donnait un aperçu du vocabulaire JSON-LD, une initiative visant à favoriser une meilleure compréhension, réutilisation et interopérabilité des données harmonisées dans différents domaines. Le vocabulaire Web JSON-LD du CEFACT-ONU était basé sur le modèle de données « acheter-expédier-payer » du CEFACT-ONU, qui était un schéma mondialement reconnu pour la définition des termes du commerce international. Un vocabulaire Web offrait une méthode permettant d'annoter toute forme de contenu (par exemple, une page Web ou une transaction commerciale) avec des spécifications lisibles par l'être humain et compréhensibles par la machine ;
- Le Guide explicatif sur l'échange de certificats numériques de conformité des produits (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/16/Rev.1). Ce guide présentait les concepts d'échange de certificats numériques de conformité des produits et leur application dans le cadre de l'élaboration d'une réglementation relative aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Les principes qui y étaient développés pouvaient contribuer à améliorer les plateformes d'approvisionnement existantes dans l'optique d'une décentralisation des intrants et d'un élargissement de l'accès des utilisateurs, en permettant l'analyse des données en dehors de la plateforme.

Décision 23-13 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents d'orientation suivants : le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/13), le Guide explicatif sur la mise à jour du LOCODE-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/14), le Guide exécutif sur l'utilisation du vocabulaire Web JSON-LD du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/15) et le Guide explicatif sur l'échange de certificats numériques de conformité des produits (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/16/Rev.1).

2. Produits de promotion des résultats des travaux de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe

43. Le secrétariat de la CEE a présenté, pour qu'il en soit pris note, les produits de promotion des résultats des travaux des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE, qui avaient pour thèmes la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE et les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE :

- ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/INF.2 – Panoplie d'instruments du CEFACT-ONU relatifs à la session de 2023 de la CEE. Conçue pour faciliter le commerce international et renforcer la coopération économique, cette panoplie d'outils et d'instruments de la CEE était destinée notamment à faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement grâce au passage au numérique et à la dématérialisation et à montrer les effets positifs et la pertinence des normes du CEFACT-ONU.
- ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/17 – Document d'orientation de la CEE sur l'accélération de la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE aux fins de l'amélioration de la traçabilité des produits le long des chaînes de valeur internationales. Ce document d'orientation contenait des recommandations à l'intention des pouvoirs publics sur la manière de concevoir, d'élaborer et de mettre en application une politique générale sur la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur durables et circulaires dans la région de la CEE. Il faisait le point sur les approches en matière de traçabilité et de transparence dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'habillement, de la chaussure et des minéraux, qui étaient essentiels à la transition vers une économie circulaire. Il était le résultat d'une analyse approfondie des politiques, réglementations et lignes directrices de pays et d'organisations du monde entier, ainsi que des meilleures pratiques internationales. Il avait été lancé dans le cadre de la plateforme Circular STEP de la CEE, qui visait à

faciliter le partage des meilleures pratiques et la participation des parties prenantes dans la transition vers l'économie circulaire.

- ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/18 – Résumé analytique de l'étude de la CEE et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur l'amélioration de la durabilité des vêtements usagés, qui présente des perspectives mondiales, européennes et chiliennes. En 2023, la CEE et la CEPALC avaient réalisé une étude mondiale sur les flux commerciaux de vêtements de seconde main, et plus particulièrement sur les vêtements qui arrivaient au Chili en provenance d'Europe. Dans ce résumé analytique étaient présentés les résultats préliminaires de l'étude et des recommandations visant à améliorer la durabilité des vêtements usagés dans le monde entier. L'étude complète, réalisée dans le cadre de la « Sustainability Pledge » (l'Engagement pour la durabilité), un programme lancé par la CEE en collaboration avec le CEFACT et financé par l'Union européenne, serait publiée en 2024.
- ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/19 – Rapport actualisé visant à obtenir une validation de principe sur le projet pilote concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, l'objectif étant d'exploiter le potentiel de cette technologie en ce qui concerne la diligence raisonnable et la durabilité dans les chaînes de valeur du textile et du cuir. Ce rapport visant à obtenir une validation de principe présentait les principales conclusions et recommandations du projet pilote concernant l'utilisation de la chaîne de blocs, auquel avaient participé des représentants du secteur de l'habillement et de la chaussure du monde entier. Le projet était destiné à évaluer comment appliquer la norme de traçabilité et de transparence de la CEE dans un système de chaîne de blocs pour tracer les produits. Il s'agissait de la version actualisée du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/9. Le projet pilote avait été mené dans le cadre de la « Sustainability Pledge ».

Décision 23-14 de la Plénière : La Plénière a pris note de la Panoplie d'instruments du CEFACT-ONU relatifs à la session de 2023 de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/INF.2), du document d'orientation de la CEE sur l'accélération de la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/17), du résumé analytique de l'étude de la CEE et de la CEPALC sur l'amélioration de la durabilité des vêtements usagés (perspectives mondiales, européennes et chiliennes) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/18) et du rapport visant à obtenir une validation de principe sur le projet pilote concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le secteur de l'habillement et de la chaussure aux fins de l'exploitation du potentiel de cette technologie en ce qui concerne la diligence raisonnable et la durabilité dans les chaînes de valeur du textile et du cuir (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/19). Elle a invité le CEFACT-ONU à poursuivre ses travaux pour faire progresser les transformations verte et numérique dans le secteur du textile, essentiel à l'économie circulaire.

44. Le secrétariat de la CEE a également présenté la note décrivant les solutions proposées par le CEFACT-ONU à l'appui des passeports numériques pour les produits.

- ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/20 – Note sur les solutions du CEFACT-ONU à l'appui du projet de passeports numériques pour les produits. Dans cette note, le secrétariat expliquait en quoi les normes et outils de la CEE et du CEFACT-ONU étaient adaptés à la mise au point de passeports numériques pour les produits. Il présentait les instruments nouveaux et existants du CEFACT-ONU qui pourraient contribuer à la mise au point de passeports numériques pour les produits, notamment les normes de traçabilité et de transparence élaborées dans le cadre de la « Sustainability Pledge ».

Décision 23-15 de la Plénière : La Plénière a pris acte de la note sur les solutions du CEFACT-ONU à l'appui des passeports numériques pour les produits (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/20) et a préconisé l'application des recommandations qui y figuraient concernant la mise au point d'autres outils à l'appui des passeports numériques pour les produits.

3. Produits de promotion de la stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce

45. Le secrétariat de la CEE a présenté les principaux résultats de la cinquième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. L'objectif de l'Enquête était d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des mesures de facilitation du commerce et de contribuer ainsi à cerner les lacunes stratégiques, juridiques, procédurales, réglementaires et techniques qui entravaient leur bonne application.

46. L'Enquête mondiale de 2023 avait été officiellement lancée dans le cadre du Forum public de l'OMC, tenu en septembre 2023. Elle résultait d'une initiative de collaboration lancée dans le cadre de l'approche commune des commissions régionales de l'ONU, dont étaient convenus à Beyrouth, en janvier 2010, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales. Au total, 48 États membres de la CEE avaient soumis des contributions à l'édition 2023 de l'Enquête, dont il ressortait que le taux d'application des mesures de facilitation du commerce dans la région de la CEE était passé de 76 % en 2021 à 80 % en 2023. Le secrétariat a remercié les États membres de la CEE qui avaient répondu à l'Enquête et a dit que la préparation du rapport régional de la CEE devrait être lancée au début de 2024.

Décision 23-16 de la Plénière : La Plénière a pris note du document intitulé « Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable 2023 : principaux résultats concernant la région de la CEE » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/21) et a salué les progrès accomplis par les pays de la région dans ce domaine depuis 2021. La Plénière a préconisé de poursuivre la collaboration avec d'autres commissions régionales de l'ONU et avec la CNUCED en vue d'élaborer des notes d'orientation destinées à orienter l'élaboration de plans d'action nationaux visant à faciliter le commerce numérique et durable dans les pays émergents et les pays en transition.

47. Le représentant de l'Azerbaïdjan a remercié le secrétariat de la CEE pour l'appui qu'il continuait de fournir aux États membres de la CEE. Soulignant que l'Azerbaïdjan avait participé à l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, le représentant a relevé que le taux d'application des mesures de facilitation du commerce dans le pays était passé de 48,4 % en 2015 à 86 % en 2021. Pour capitaliser sur ces importants progrès, il a demandé au secrétariat de réaliser une étude analytique et d'organiser un atelier technique pour recenser les lacunes existantes, ce qui permettrait de renforcer le suivi de l'application des mesures de facilitation du commerce numérique et durable et de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. L'étude aiderait également le pays à se préparer pour son accession à l'OMC, dont le processus avait été relancé en 2023.

48. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié la CEE d'avoir soutenu les réformes actuellement menées dans l'administration douanière et l'application des mesures de facilitation du commerce dans son pays. Il a présenté les activités menées conformément aux prescriptions de l'AFE de l'OMC, notamment la création, en octobre 2023, du Comité national de la facilitation des échanges. Selon les données de l'Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2023, l'Ouzbékistan appliquait 90 % des mesures de facilitation du commerce prévues par l'AFE. Le représentant a souligné qu'il fallait continuer d'appuyer l'application de l'AFE et a demandé au secrétariat de réaliser une étude analytique axée sur la facilitation du commerce dans le cadre du processus d'accession de l'Ouzbékistan à l'OMC. Il lui a également demandé d'organiser un atelier technique pour présenter les principales conclusions et recommandations qui découleraient de l'étude.

Décision 23-17 de la Plénière : La Plénière a pris note des demandes d'assistance technique formulées par l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan aux fins de la réalisation d'une étude analytique s'appuyant sur les résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, l'objectif étant de les aider à avancer dans leur processus d'accession à l'OMC.

VIII. Évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour)

49. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU avait évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence, la viabilité des sous-programmes 4 et 6 de la CEE, ainsi que la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme d'évaluation périodique par le secrétariat de l'ONU de certains aspects de ses activités. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a informé la Plénière des principales conclusions et recommandations de l'évaluation, de la suite qui leur avait été donnée par la direction et des plans d'application des recommandations pertinentes. Elle a souligné que le rapport du Bureau des services de contrôle interne indiquait que « la Division avait su trouver sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré en tirant parti de ses avantages comparatifs pour renforcer la coopération et l'intégration économiques des États membres ».

50. Le représentant du Kirghizistan a remercié la CEE pour sa contribution au développement socioéconomique de son pays. Il a salué les résultats positifs de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 de la CEE réalisée par le Bureau des services de contrôle interne. Il a en outre souligné l'appui apporté par la CEE à des projets clefs tels que le lancement conjoint du Plan d'action national en faveur de la facilitation du commerce, la coopération avec l'Université kirghize d'économie et la réalisation de projets de partenariat public-privé. Il a salué l'aide apportée au renforcement du potentiel d'exportation du Kirghizistan et à son intégration dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et a dit que le pays souhaitait poursuivre sa coopération avec la CEE.

Décision 23-18 de la Plénière : La Plénière a salué les résultats de l'évaluation, réalisée par le Bureau des services de contrôle interne, de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence et de la durabilité des sous-programmes 4 et 6 ainsi que de la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes (document informel n° 2023/21 du Comité exécutif de la CEE). Elle a également salué les recommandations qui en étaient issues et a invité les États Membres de l'ONU et les partenaires de développement à collaborer avec le secrétariat à l'appui de l'exécution des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique.

IX. Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 8 de l'ordre du jour)

51. S'appuyant sur les résultats de la réunion avec les Présidents des Comités sectoriels de la CEE, organisée par la Secrétaire exécutive de la CEE en avril 2023, le secrétariat de la CEE et le CEFACT-ONU avaient échangé des informations sur leur collaboration avec d'autres comités et avaient participé à leurs sessions respectives. Le secrétariat a invité quatre unités organisationnelles à se joindre à lui et à mettre en évidence les domaines dans lesquels elles coopéraient avec le CEFACT-ONU et ceux dans lesquels elles pourraient coopérer à l'avenir.

- Le représentant de la Division de l'environnement de la CEE a parlé de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) s'y rapportant. Adoptée en 1998 et entrée en vigueur en 2021, la Convention d'Aarhus comptait 47 Parties contractantes. Le représentant a illustré la manière dont la Convention contribuait à la réalisation des objectifs transversaux prioritaires de la CEE, notamment grâce à une panoplie d'instruments qui comprenait des

recommandations, une base de données sur les bonnes pratiques, des études analytiques et d'autres ressources. Le Protocole sur les RRTP, qui était ouvert à tous les États Membres de l'ONU, couvrait 65 activités et 86 polluants. Le représentant a souligné que le règlement de l'Union européenne concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, qui était en train d'être mis à jour, était largement fondé sur le Protocole.

52. Le secrétariat de la CEE a communiqué des informations sur la coopération entre le CEFACT-ONU et le secrétariat de la Convention d'Aarhus et les activités qu'ils menaient conjointement, telles que les ateliers récemment organisés à Tachkent et à Genève. La Présidente et le secrétariat ont souligné que les synergies entre les travaux de la Division de l'environnement et ceux de la Division de la coopération économique et du commerce sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance et sur l'économie circulaire s'étaient renforcées et qu'une coopération avec le domaine Transport et logistique du CEFACT-ONU serait possible.

- Le représentant de la Division des transports durables de la CEE a communiqué des informations sur la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) et la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), qui faisaient partie des 60 conventions administrées par la Division. Il a souligné ce qui était fait pour dématérialiser ces deux instruments. Il a fait référence au Protocole eCMR, dont l'application était facilitée par la norme pour l'échange de données élaborée par le CEFACT-ONU en 2018. L'utilisation des listes de codes du CEFACT-ONU a été citée en tant qu'exemple de coopération. En conclusion, le représentant a dit que la prochaine réunion du groupe spécial informel d'experts de la dématérialisation des carnets de passages en douane se tiendrait en décembre 2023 et invité les experts du CEFACT-ONU à y participer.

53. Le (la) représentant(e) du Royaume-Uni a remercié les intervenants et a demandé des précisions sur l'utilisation des données numériques collectées conformément aux Conventions eCMR et eTIR. Il (elle) a engagé la CEE et l'OMD à mener un débat de haut niveau dans le cadre des mesures prises pour harmoniser leurs modèles de données. Il (elle) a exprimé son souhait de participer à la prochaine réunion du groupe spécial informel d'experts de la dématérialisation des carnets de passages en douane, qui se tiendrait en décembre 2023, et a demandé à recevoir une invitation en ce sens.

- Le représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE a partagé des informations sur les activités menées et les outils mis au point par le secrétariat du Groupe d'experts de la gestion des ressources. Il a présenté des outils de gestion des ressources tels que la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, en mettant l'accent sur leur application aux matières premières essentielles. La CCNU et le Système de gestion des ressources étaient des cadres complets permettant de gérer les risques liés aux activités extractives et de promouvoir la gestion durable des ressources. Parmi les domaines dans lesquels une coopération était possible figuraient les activités menées conjointement dans le cadre du projet du CEFACT-ONU qui portait sur la traçabilité et la durabilité des minéraux essentiels et qui visait à élaborer des normes mondiales relatives à la traçabilité interopérable, applicables à la chaîne de valeur des matières premières essentielles.
- La représentante du secrétariat du Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la CEE a rendu compte des activités menées par le Comité, notamment des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Elle a brièvement présenté les conclusions et les recommandations issues des études de ce type récemment menées au Kirghizistan et en République de Moldova, en soulignant l'intérêt que celles-ci revêtaient pour l'économie circulaire et le commerce numérique. En conclusion, elle a souligné qu'il existait des synergies avec les normes du CEFACT-ONU et les recommandations de la CEE, qui contribuaient à l'application des recommandations issues de ces études.

54. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce a souligné l'importance de ce dialogue et a réaffirmé que la coopération et la coordination avec d'autres organes de la CEE et organisations internationales offraient des avantages, notamment concernant la transition vers l'économie circulaire et les transformations numérique et verte au service du développement durable.

X. Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (point 9 de l'ordre du jour)

55. La Vice-Présidente du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (Groupe consultatif du LOCODE-ONU) a présenté le rapport du Groupe consultatif sur sa réunion de 2023 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/22), qui résumait les travaux que le Groupe consultatif avait menés au cours de la période écoulée, ainsi que le programme de travail pour 2024-2025 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23). Elle a mis en exergue un certain nombre de questions à examiner, en particulier la création du code lieu-fonction (Global Location Number ou GLN) de GS1 et la constitution du groupe de travail du LOCODE-ONU, dont les missions étaient les suivantes :

- Identifier les petits ports de pêche, en réponse à la demande de la FAO et conformément à la recommandation du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial ;
- Évaluer la faisabilité d'une adoption accélérée du LOCODE-ONU en tant que norme ISO ;
- Examiner plus avant ce qu'il fallait faire avec le fait que, dans la liste de codes actuelle, des codes assignés à des points coexistaient avec des codes assignés à des lieux.

56. La Vice-Présidente du Groupe consultatif du LOCODE-ONU a annoncé que la réunion de 2024 du Groupe consultatif devrait se tenir les 6 et 7 mai à Hambourg, en Allemagne.

57. Le représentant des États-Unis a rappelé qu'il restait encore beaucoup à faire pour optimiser le fonctionnement du Répertoire LOCODE-ONU et renforcer son dispositif de cybersécurité et a demandé une nouvelle fois aux États Membres de collaborer afin de trouver des solutions pour optimiser le LOCODE-ONU afin de le rendre durable, robuste et fonctionnel.

58. La Présidente a formulé des observations sur l'utilisation accrue du LOCODE-ONU dans le secteur de la pêche. En effet, il avait été demandé que les bateaux de pêche soient identifiés par un numéro OMI, comme les navires de haute mer. La Présidente a demandé aux participants combien de pays devaient encore désigner leurs coordonnateurs nationaux. Le secrétariat a souligné l'importance qu'il y a à désigner des coordonnateurs nationaux participant activement à la mise à jour du LOCODE-ONU.

59. Le (la) représentant(e) du Royaume-Uni a dit que le mandat de son coordonnateur national était sur le point d'être renouvelé et a dit souhaiter contribuer à la résolution de la question soulevée par le représentant des États-Unis.

Décision 23-19 de la Plénière : La Plénière a accueilli avec satisfaction et approuvé le rapport du Groupe consultatif du LOCODE-ONU sur sa réunion de 2023 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/22) et souligné l'importance des travaux menés par le Groupe consultatif.

Décision 23-20 de la Plénière : La Plénière a salué les travaux menés par le Groupe consultatif du LOCODE-ONU, a approuvé son programme de travail pour 2024-2025 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23) et a décidé de prolonger son mandat pour la période 2024-2025. Elle a évoqué la nécessité de mobiliser des ressources pour la mise à jour du LOCODE-ONU et la mise à niveau de sa plateforme informatique.

Décision 23-21 de la Plénière : La Plénière a engagé toutes les délégations à désigner un coordonnateur national pour le LOCODE-ONU, si ce n'était pas encore fait, et à veiller à ce que les coordonnateurs nationaux collaborent activement avec l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU pour valider les demandes de mise à jour des données.

XI. Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire (point 10 de l'ordre du jour)

60. Le secrétariat a présenté, pour approbation, le rapport de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire sur sa première réunion (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/24). Le rapport contenait un résumé complet des principales délibérations tenues par l'Équipe de spécialistes sur la situation en matière de traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance dans la région de la CEE, englobant les politiques, le cadre législatif et les dispositions institutionnelles. Y étaient présentés des solutions transformatrices au service de la durabilité, notamment des stratégies et des actions menées par les entreprises, le rôle des technologies de pointe et les objectifs d'émissions nettes nulles de carbone dans les chaînes de valeur.

61. Le secrétariat a fait le point sur les initiatives en cours, notamment les activités menées par l'Équipe de spécialistes (la « Sustainability Pledge », un projet financé par l'UE pour améliorer la traçabilité et la transparence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure¹, le projet de données sur la circularité des produits² et le projet portant sur la traçabilité et la durabilité des minéraux essentiels³). En outre, l'Équipe de spécialistes a recensé les principaux domaines – collaboration, interopérabilité, traçabilité, transition numérique, cadres de gouvernance et incitations visant à encourager la mise à disposition et le partage des données – dans lesquels des progrès étaient nécessaires pour pouvoir assurer, dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et des minéraux, le suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et publier des informations à ce sujet. Le 9 mai 2023, à sa session qui coïncidait avec le quarantième Forum du CEFACT-ONU, l'Équipe de spécialistes a nommé son nouveau Président, le précédent ayant démissionné. Compte tenu de l'évolution rapide des politiques et de la réglementation en matière de développement durable et, partant, du besoin pressant d'adopter des méthodes de traçabilité, l'Équipe de spécialistes a conclu qu'une proposition devrait être formulée en vue d'élaborer un protocole permettant d'assurer, pour les produits, le suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et la communication d'informations à ce sujet. Ce protocole devrait prendre en compte les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition en matière de développement.

Décision 23-22 de la Plénière : La Plénière a salué les travaux menés par l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire. Elle a souligné l'importance des travaux menés à l'appui d'une diligence raisonnable et de l'élaboration de moyens d'identification utilisables aux fins de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance le long des chaînes de valeur dans des secteurs essentiels à la transition numérique et verte. Elle a approuvé le rapport de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire sur sa première réunion (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/24) et a pris note du document ECE/EX/2022/L.17.

¹ <https://unece.org/trade/traceability-sustainable-garment-and-footwear>.

² <https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/EXTENSION+TEXTILE+AND+LEATHER+BRS+PART+2%3A+Use+case+and+CCBDA+data+structure+supporting+product+circularity>.

³ <https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Critical+Minerals+Traceability+and+Sustainability>.

XII. Questions et orientations futures du CEFACT-ONU concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 11 de l'ordre du jour)

62. Depuis près de quarante ans, le CEFACT-ONU faisait figure d'instance clef pour l'établissement de normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques. La séance avait pour objectif d'examiner les domaines d'action prioritaires, en fonction des progrès réalisés dans les principaux domaines d'activité, et d'échanger des points de vue sur la direction que la gouvernance du CEFACT-ONU devrait prendre.

63. S'agissant des orientations futures des travaux du CEFACT-ONU, les représentants ont dit qu'il fallait :

a) Renforcer la contribution des travaux du CEFACT-ONU au thème de la soixante-dixième session de la CEE, à savoir les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE, en particulier dans les secteurs essentiels à la transition vers l'économie circulaire (notamment l'agroalimentaire, les matières premières essentielles, le textile et les vêtements) et dans le domaine de la sécurité des chaînes d'approvisionnement (facilitation du commerce vert et numérique et développement des corridors de transport). À cet égard, la représentante de l'Italie a souligné que les travaux du CEFACT-ONU contribuaient pour beaucoup à l'élaboration de normes applicables aux textiles durables, à la mode numérique et à la finance ouverte (par exemple, s'agissant des passeports numériques pour les produits), et a insisté sur l'importance de la participation active des acteurs nationaux du secteur ;

b) Assurer la pérennité de l'échange d'informations sur les normes phares telles que la bibliothèque de composants communs, ses modèles de données de référence et ses règles de syntaxe, l'EDIFACT-ONU, le LOCODE-ONU et le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies, ainsi que les listes de codes du CEFACT-ONU, notamment en mobilisant des ressources extrabudgétaires supplémentaires ;

c) S'attacher en priorité à examiner la pertinence et l'effet des projets et des produits du CEFACT-ONU et à réviser la stratégie existante. Il faudrait pour cela mettre en place un mécanisme d'appui à l'élaboration de projets qui soit accompagné d'indicateurs clefs de performance permettant de mesurer la pertinence, la viabilité financière, l'impact économique et l'incidence sur les marchés des produits (c'est-à-dire les économies qu'ils permettaient de réaliser) à l'intention des responsables de la mise en œuvre et des bénéficiaires ;

d) Communiquer davantage sur les solutions du CEFACT-ONU, afin qu'elles soient mieux connues et plus largement utilisées, et fournir un soutien ciblé aux petits acteurs des pays émergents pour qu'ils puissent mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. À cet égard, le représentant de la Fédération de Russie a proposé de renforcer les liens et le dialogue entre les experts du CEFACT-ONU et les acteurs du secteur afin de comprendre les besoins de ceux-ci et de concevoir des solutions adéquates. Cela pourrait se faire par la participation de représentants d'entreprises et des secteurs d'activité concernés aux manifestations organisées en marge du Forum ;

e) Continuer à organiser des activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités sur l'application des recommandations, normes et outils du CEFACT-ONU dans les pays en développement et les pays en transition. Il s'agirait notamment d'appuyer l'application des recommandations issues de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2023. À cet égard, les représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Ouzbékistan ont de nouveau demandé que des notes d'orientation ciblées soient rédigées afin de guider l'élaboration de plans d'action nationaux visant à faciliter le commerce dans la perspective de l'accession de leurs pays à l'OMC ;

f) Continuer de développer les synergies entre les activités des groupes de travail et celles des Comités sectoriels de la CEE (notamment en ce qui concernait la gouvernance environnementale, le transport durable et l'énergie). Il s'agissait notamment de collaborer avec les principales organisations internationales et les organismes de normalisation

s'employant à faciliter le commerce durable et numérique et les transports. Il était important de coordonner les travaux menés sur les modèles de données visant à faciliter l'échange d'informations dans le cadre des procédures applicables au commerce international, en particulier entre le CEFACT-ONU et l'OMD et les organisations de normalisation telles que l'OMI, l'Association du transport aérien international, la Digital Container Shipping Association et le GS1.

64. S'agissant de l'évolution de la gouvernance du CEFACT-ONU, la Présidente a rappelé que les représentants avaient :

a) Félicité les membres du Bureau qui venaient d'être élus et salué la diversité de sa composition, notamment en termes de représentation des secteurs public et privé ;

b) Salué la représentation équilibrée du Bureau en termes d'égalité entre les sexes, d'origine géographique et de représentation des pays émergents. Les nouveaux rapporteurs régionaux, qui appuieraient les activités de coordination et de sensibilisation menées par le Bureau, devraient renforcer l'efficacité de l'action du CEFACT-ONU au cours du mandat qui s'ouvrirait ;

c) Pris note de la recommandation formulée au titre du point 2 de l'ordre du jour par le représentant des États-Unis, qui avait suggéré d'élire à la présidence du Bureau un(e) représentant(e) du secteur public à la trentième session plénière, qui se tiendrait en 2024, afin que les intérêts des secteurs public et privé soient représentés de manière équilibrée ;

d) Pris note du fait que le représentant des Pays-Bas s'était félicité de la coopération qui s'était instaurée entre les précédents membres du Bureau du CEFACT-ONU et avait mentionné les possibilités de collaboration avec les nouveaux membres du Bureau. Les Pays-Bas avaient également accepté l'invitation des États-Unis à collaborer avec les États Membres et le secrétariat sur l'examen de l'avenir du CEFACT-ONU.

Décision 23-23 de la Plénière (liée au point 8 de l'ordre du jour) : Relevant les synergies qui existaient entre les activités menées par les groupes de travail et celles menées par les Comités sectoriels de la CEE, la Plénière a recommandé que le CEFACT-ONU continue de renforcer la collaboration intersectorielle entre les organes subsidiaires et les responsables des sous-programmes de la CEE.

Cette collaboration permettrait d'aider les États Membres de l'ONU à opérer une transition verte et numérique vers l'économie circulaire et de promouvoir le développement durable dans la région de la CEE et au-delà.

XIII. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

65. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

XIV. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-neuvième session (point 13 de l'ordre du jour)

66. Conformément à la pratique établie, le secrétariat a lu les décisions prises au cours de la session et la Plénière a confirmé leur approbation. Quant au rapport, le secrétariat a annoncé qu'il serait diffusé auprès de toutes les représentations permanentes à Genève et du Bureau en vue de son approbation ultérieure.

Décision 23-24 de la Plénière : La Plénière a approuvé les décisions du CEFACT-ONU à sa vingt-neuvième session. Étant donné que le projet de rapport n'avait pas pu être distribué pendant la session pour des raisons techniques, la Plénière a demandé au secrétariat de le diffuser auprès de toutes les représentations permanentes à Genève et du Bureau en vue de son approbation ultérieure, conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE.